

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

Procuration : 2

L'An deux mille vingt-quatre, le seize septembre 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10/09/2024

**Présents** : M. Alain BARGUE, M. Christian RAYNAL, M. DERUE Dominique, Mme Arlette LARGE, M. Thierry AGERT, M. Christophe BARGUE, M. David MORZADEC, M. Marc BUISSON.

**Excusés** : Mme Marie-Christine BLONDEAU, M. Christophe VINASSAC.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme Martine BROSSARD à Mme Arlette LARGE, M. Bernard RICHEZ à M. Dominique DERUE.

**Secrétaire de séance** : M. Christophe BARGUE.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Désignation du secrétaire de séance.**

- 1- **Délibération n°41-2024** : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2024.
- 2- **Délibération n°42-2024** : Délibération portant demande de subvention au titre du fonds vert pour la mise en place de 2 luminaires piéton à l'extérieur de l'école primaire.
- 3- **Délibération n°43-2024** : Délibération portant changement des tarifs des repas au restaurant scolaire.
- 4- **Délibération n°44-2024** : Délibération portant acceptation pour redevance d'occupation du domaine public (GRDF année 2024).

### **Questions diverses.**

**Monsieur le Maire désigne le secrétaire de séance : M. Christophe BARGUE.**

**N° 41-2024**

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 Juillet 2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2024.

#### N° 42-2024

### Demande de subvention au titre du fonds vert pour la mise en place de 2 luminaires piéton à l'extérieur de l'école

Pour sécuriser la circulation des piétons dans le parc et notamment celle des écoliers se rendant à leurs lieux de transport, le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 5 638.52 € HT, soit 6 033.22 € TTC.

Subvention sollicitée : 5 638.52 € HT x 35 % = 1 973.48 €

<u>Plan de financement :</u>	6 033.22 € TTC
Subvention prévisionnelle Fonds Vert (35%)	1 973.48 €
Autofinancement commune TTC	4 059.74 €
	<hr/>
TOTAL	6 033.22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser l'aménagement de 2 luminaires piéton extérieur à l'école primaire.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de Fonds Vert.

#### N° 43-2024

### Délibération portant changement des tarifs des repas au restaurant scolaire

Actuellement les tarifs de la cantine sont les suivants :

Repas enfant : 3.25 €  
Repas adulte : 3,75 €

Une augmentation des tarifs du prestataire intervient à la rentrée scolaire : la commune répercute donc cette augmentation à compter du 01 Octobre 2024, soit :

Repas enfant : + 0.30 = 3.55 €  
Repas adulte : + 0.40 = 4.15 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

#### N° 44-2024

### Délibération portant acceptation pour redevance d'occupation du domaine public (GRDF année 2024)

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de la trésorerie de Castres Gironde en date du 19 avril 2024,

#### Rapport de synthèse :

L'occupation du domaine public par des ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

En date du 6 Août 2024, la Direction Clients Territoires de GRDF nous a informé du versement d'un montant de 398.00 € au titre de l'année 2024 pour cette redevance.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte une délibération pour le règlement de ces redevances.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la perception de ces redevances.

<b>Année 2024 : Relevé des décisions du Maire</b>	
<b>N° Décision</b>	<b>Objet</b>
2024-01	Décision de désignation du prestataire de service restauration CONVIVIO

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire nous informe de la demande du SDEEG et de la Communauté des communes des Coteaux Bordelais d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques.  
Le Conseil propose une installation de cette dernière à la place du lavoir.  
Une étude va être faite.

- Monsieur le Maire nous informe de la demande du CDG pour adhérer à une proposition de convention de participation permettant de couvrir les agents au titre de la protection sociale complémentaire.  
Une réponse rapide doit être faite car cela va devenir obligatoire pour le risque prévoyance à compter du 1 janvier 2025 et pour le risque santé, obligation à compter du 1 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 mn.

**Prochain Conseil Municipal le Lundi 14 Octobre 2024 à 19 heures 30 mn.**